



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Arrêté n°2015-505 du 3 mars 2015

NOTA : Cette demande ne pourra être instruite que si tous les renseignements demandés sont correctement fournis.

LOCALISATION DU LIEU CONCERNE

Voie : N° à Mont Saint Aignan

Ce document est à transmettre impérativement au moins 8 jours à l'avance, faute de quoi, il ne pourra être instruit par les services dans les délais.

PROPRIETAIRE :	ENTREPRISE :
Nom :	Raison Sociale :
N° : Rue :	N° : Rue :
Code Postal : Ville :	Code Postal : Ville :
☎ : _ / _ / _ / _ / _ 📠 _ / _ / _ / _ / _	☎ : _ / _ / _ / _ / _ 📠 _ / _ / _ / _ / _
E-Mail :@.....	E-Mail :@.....

NATURE DES TRAVAUX

DESCRIPTION (à remplir obligatoirement)

.....

.....

.....

Ces travaux ont fait l'objet d'une :

- Déclaration préalable n° :
- Demande de permis de construire n° :

NATURE DE L'OCCUPATION

<input type="checkbox"/> Sur chaussée	<input type="checkbox"/> sur trottoir	<input type="checkbox"/> sur espace vert			
Description		Tarifs	Dimensions (longueur x largeur)		Montant
			L x l	Dimensions totales (m²)	Nombre de semaines
<input type="checkbox"/>	Dépôt de matériaux, échafaudages, matériels et engins, caisson à déchets, conteneurs, benne - m² / semaine	5,60 €			
<input type="checkbox"/>	Tente, chapiteau, installations commerciales ponctuelles- m²/semaine	5,60 €			
<input type="checkbox"/>	Véhicule en exposition - place / semaine	27,80 €			
<input type="checkbox"/>	Commerce ambulant hors marché (manège, glacier,...) - forfait/ semaine	10,00 €			
				Montant global estimatif	

La réservation de l'espace à occuper est à la charge du demandeur.

- Toutes les occupations inférieures à la durée indiquée dans le tableau ci-dessus (semaine), conduisent à l'application du tarif intégral dès la première journée d'occupation (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021).
- Par exception, les occupations inférieures à 24H sont exemptes de redevances.

Date de début demandée : Date de fin prévue :

Prolongation :

Pendant la période d'occupation du domaine public, le demandeur doit informer la Ville de Mont-Saint-Aignan (Département des Espaces Publics) de son intention de modifier la durée d'autorisation (modification du nombre de semaines). A défaut de signalement, les droits de voirie seront exigés sur la période de la demande initiale. Ils pourront être augmentés du dépassement constaté, mais aucune réfaction ne sera accordée pour toute durée inférieure à la déclaration.

DEMANDEUR (Facture établie au nom de) :

Je, soussigné(e), Mlle, Mme ou M.
(Nom) : (Prénom) :
(OBLIGATOIRES POUR LES PARTICULIERS),
Représentant l'entreprise :
N° : Rue :
Code Postal : Ville :
☎ : __ / __ / __ / __ / __ Fax : __ / __ / __ / __ / __
M'engage personnellement à payer les droits de voirie prévus par la décision n° 2021-03 du 05/01/2021 et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux.
Fait à :, en date du : / / 2021

N° Siret (obligatoire pour les entreprises)
[] []

Signature du demandeur :
« Bon pour accord » (sous réserve des métrés contradictoires)

Ce document n'est pas un titre de recette.

Cachet de l'entreprise :

- ✓ Après achèvement des travaux < à 2 mois, un titre unique vous sera émis
- ✓ Toutes occupations > à 2 mois, fera l'objet de titre(s) intermédiaire(s).

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Accord Accord sous réserve
- Avec arrêté municipal Circulation
- Stationnement
- Sans arrêté municipal

Mesures à mettre en place par le pétitionnaire
.....
.....
.....
.....
.....

- Exemplaires à transmettre : ✓ Pétitionnaire
 ✓ Service de la Police Municipale
 ✓ Service des Finances

Pour le Maire et par délégation

Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la Gestion des Espaces Publics

Contrôlé et Visé par le technicien

Montant définitif à régler :

[]

Prénom / Nom :

Signature